



INFOS MAIRIE

Téléphone : 02 98 99 61 07
 Fac-similé : 02 98 99 67 67
 Courriel : mairie.brennilis@orange.fr
 Horaires d'ouverture semaine :
 8 h – 12 h / 12h45 – 16h30, fermé
 mercredi après-midi
PERMANENCE DES ÉLUS
 Les samedis de 10 à 12 heures
 Tél. 02 98 99 62 91
LA POSTE & BIBLIOTHÈQUE
 8h45 – 12 h 15, lundi au samedi
 Tél. 02 98 99 61 00
OFFICE DU TOURISME DU YEUN ELEZ – Place des Monts
 d'Arrée 29190 Brasparts
 Tél./fax : 02 98 81 47 06
 Ouvert du lundi au samedi
 9h00-12 h., 13h30-17h30
otyleun.elez@wanadoo.fr
DÉCHETTERIE (SIRCOB)
 de Locmaria-Berrien,
 Tél. 02 98 99 82 49.
 Au Vieux Tronc, lundi au samedi,
 9h-12h, 13h30-18h.
 GRATUIT POUR LES PARTICULIERS.
HALTE GARDERIE, AFEPH
 AU HUELGOAT, 02 98 99 79 58
 MARDI & JEUDI, 8H30-18 H,
 SEULEMENT DE ZÉRO à 3 ANS.
ASSISTANTE SOCIALE
 Cécile Nédélec
 ANTENNE DE PLEYBEN
 0298266362
COMMERCE AU BOURG
 HALLE DIS, M.Mme Baladine
 Tél. 02 98 99 68 45



De g.à d. YM Caroff, co-pdt TMA, JV Gruat, PY Moal, co-pdt TMA, MT Lancien, maire, et A. Plouzennec, 1^{ère} adjointe, Commana

TRO MENEZ ARE :

LE BÂTON EST TRANSMIS

La cérémonie de transmission du bâton de marcheur entre la municipalité de Commana et celle de Brennilis s'est déroulée le 3 octobre à la salle polyvalente, en présence d'une soixantaine d'invités. Dans une brève allocution de bienvenue, le Maire a notamment insisté sur l'honneur et l'importance pour Brennilis que représentait l'organisation du Tro menez Are, et lancé un appel aux sponsors pour aider la municipalité à boucler le budget de l'opération. La soirée qui bénéficiait de l'animation musicale de Re An Are, et du soutien de nombreux bénévoles, a été à l'image de l'événement qu'elle ouvrait – chaleureuse, fraternelle ... et bien organisée.

TRANSPORT

PERSONNES ÂGÉES



La sortie du mois d'octobre aura lieu le mercredi 15 octobre à Chateauneuf du Faou.

Tarif 2 € 50 par passager, départ prévu à 9H15, retour vers 12H00.

S'inscrire auprès de Sylvie Birhart
 02.98.99.67.10 / 02.98.99.69.69 ou
 Anita Daniel, 02.98.99.64.13



ÉTAT CIVIL

Bienvenue à Annwenn Villaime, née le 21 juillet 2008, domiciliée à Bellevue



URGENCES

Gendarmerie, faites le 17

Pompiers, le 18

ou le 112 (portables)

Médecin de garde : le 15

(en dehors des heures de présence de votre médecin traitant)

Communauté de Communes - Vers un Agenda 21

La Commission Environnement du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez s'est réunie le 29 septembre 2008 à Loqueffret sous la présidence du maire de Brennilis. La Commission a bénéficié de l'apport technique de la SAFI pour aborder la question de l'élaboration d'un programme de type Agenda 21 de développement durable pour la communauté de communes. Il a été constaté que cette idée remportait l'adhésion unanime des représentants des communes au sein de la Commission. Il a donc été décidé que les Présidents des Commissions environnement (JV Gruat) et Participation à la vie des habitants (G. Guen) saisiraient ensemble le Président de la Communauté de communes, pour lui demander d'inscrire la question du lancement d'une démarche Agenda 21 avec le soutien technique de la SAFI à l'ordre du jour du prochain Conseil communautaire.



Barrages d'automne

Certes, notre commune a eu son compte de pluies ces

dernières semaines. Certains étalements d'eau ne tombent cependant pas du ciel, mais sont l'oeuvre des castors, hôtes fétiches du Yeun Elez, qui construisent sobre, efficace et durable ! Faut-il le rappeler, tant les castors que leur habitat et leurs ouvrages sont strictement protégés. Si l'un ou l'autre gêne, s'adresser en mairie ou directement au Parc d'Armorique.

LA GAZETTE DE BRENNILIS
 Comité de Rédaction

Sylvie Birhart
 Françoise Borgne
 Anita Daniel
 Marcel Gérardin
 Jean-Victor Gruat, responsable de publication

<http://www.brennilis.com>
webmaster@brennilis.com
 Courrier en Mairie



POMPIERS D'HUELGOAT

*Les sapeurs pompiers
du Centre de secours
de Huelgoat
organisent fin*

*octobre un week-end de présentation de leur Centre
de secours et de leurs fonctions, avec:*

*- le vendredi 24 octobre soirée cinéma à l'Arthus
ciné, projection du film "Dans un camion rouge"
suivie d'un débat. Entrée gratuite pour tous les
habitants du secteur d'intervention*

*- le samedi 25 octobre, journée "portes ouvertes" à
la caserne avec visite des locaux, des véhicules,
démonstration d'exercices feu et accident de voiture,
différents stands.*

Plus d'informations sur le déroulement du week-end:

<http://www.pompiershuelgoat.com>



BRENNILIS ADOPTE UNE CHARTE DES DROITS DES ADMINISTRÉS

Le Conseil municipal de Brennilis a adopté une Charte des droits des administrés en vigueur à partir du

samedi 20 septembre 2008. Cet engagement de la part de la municipalité, qui va au delà du symbolique, représente un aspect important des relations entre une administration et celles et ceux qui vivent et travaillent sur le territoire de la Commune. Les engagements contenus dans la Charte sont en effet un gage donné de la part de la municipalité et des services municipaux d'oeuvrer, autant que faire se pourra, au service des citoyens, de répondre à leurs questions et de prendre leurs suggestions et préoccupations en considération. Cette initiative de la municipalité est d'autant plus intéressante qu'elle compte fort peu de précédents au sein du pays COB, y compris pour des communes de bien plus grande taille.

LE TEXTE INTÉGRAL DE LA CHARTE :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE BRENNILIS,

- Considérant que les devoirs des brennilisiennes et brennilisiens envers la collectivité sont clairement établis ;
- Considérant qu'il est nécessaire, pour bien vivre ensemble sur la commune, non seulement que chacun et chacune accepte et assume les devoirs qui lui incombent, mais aussi qu'il ou elle se voit reconnaître des droits concomitants ;
- Considérant que ces droits et devoirs régissent en premier lieu les rapports entre l'administration et les administrés,

ADOPTE LA CHARTE DONT LA TENEUR SUIT :

1. Tout résident de la commune, toute personne y travaillant, toute personne intéressée a le droit de s'adresser aux services municipaux, et d'en obtenir une réponse.
2. Toute demande tendant à l'obtention d'un document administratif doit avoir fait l'objet d'un traitement dans les huit jours de son dépôt.
3. Toute demande de renseignement doit avoir reçu une réponse dans les huit jours de sa réception.
4. Toute demande de rendez-vous avec un élu ou avec un membre du personnel municipal doit avoir été traitée dans les huit jours de sa formulation.
5. Tout dossier ou document substantiel déposé en Mairie doit faire l'objet d'un récépissé.
6. Toute pétition reçue en Mairie doit faire l'objet d'une réponse de la part de la municipalité.
7. Tout résident de la commune, toute personne y travaillant, toute autre personne estimant avoir été traitée de manière injustifiée, inappropriée ou illégitime du fait de la commune ou de ses employés est en droit de s'en plaindre auprès de la Mairie, et d'obtenir qu'il soit donné suite à sa plainte.
8. Toute personne ayant constaté un dysfonctionnement dans les services municipaux, ou le non respect des règles gouvernant la vie au sein d'une commune a le droit d'en faire rapport à la Mairie, et de connaître la suite donnée à son intervention.
9. Toute personne en difficulté sur le territoire de la Commune a le droit de s'adresser à la Mairie pour y demander de l'aide ; toute personne ayant connaissance d'une personne en situation difficile sur le territoire de la commune a le droit de le signaler à la municipalité, et celui de connaître la suite donnée à son signalement.
10. Toute personne résidant ou travaillant sur le territoire de la commune, ainsi que toute personne intéressée a le droit d'exprimer son opinion sur les affaires communales, et celui d'être écouté. Ce droit s'applique également aux affaires intéressant la communauté de communes et les syndicats et associations dont fait partie la municipalité.



Charte adoptée par le Conseil municipal de Brennilis le 11 septembre 2008.

COMITÉ VIE ASSOCIATIVE, COMITÉ DES FÊTES



A L'OCCASION D'HALLOWEEN ET DU NOUVEL AN CELTE (SAMHAIN)

Atelier maquillage pour
les enfants déguisés ou
pas le vendredi 31

octobre dès 16 heures à la Garderie. Les
petits iront récolter des bonbons de
maison en maison. A suivre repas de
saison et animation musicale. Ouvert à
tous ... Si vous avez des objets ou
affiches rappelant soit halloween, soit
les Celtes, vous pouvez les confier à la
Mairie pour exposition ce jour.

CENTRE AÉRÉ LE MERCREDI ?

De plus en plus de
parents qui travaillent
rencontrent des
difficultés pour

occuper toute la journée du mercredi
les enfants qui n'ont pas école. La
municipalité de Brennilis a donc saisi la
communauté de communes du Yeun
Elez, en lui demandant d'examiner la
possibilité de faire fonctionner le CLSH
au Droséra également les mercredi - et
pas seulement durant les vacances - à
l'instar de ce qui se pratique
habituellement dans d'autres systèmes
de ce type. La réponse de la
communauté de communes est attendue
rapidement. Il faut savoir que la
municipalité ne dispose pas du
personnel diplômé avec l'expérience
préalable requise pour mettre
immédiatement en place une solution
"maison".



COMMISSION VOIRIE

La Commission voirie
s'est réunie en mairie
le 22 septembre 2008
avec le représentant
du Syndicat
intercommunal pour

faire le point des interventions à venir
au Bourg et dans les villages pour
améliorer la qualité et la sécurité du
réseau. Certains dispositifs de
régulation de la circulation seront en
particulier testés sous forme de
baliroute, avant mise en place définitive.
Les interventions devraient débuter en
octobre et couvrir tout l'automne. La
société SRTP, qui a emporté l'appel
d'offres, a commencé les travaux de
voirie à la résidence HLM Habitat 29
Park Tost, qui compte 4 pavillons
locatifs ouvrant droit à l'APL.



BRENNILISIENS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Notre commune compte environ
10% de foyers où au moins l'un des
habitants n'est pas français. Il s'agit
essentiellement d'anglophones,
parfois installés de longue date sur le
territoire de Brennilis. Trop souvent,
ces administrés manquent de
contacts avec la municipalité voire
entre eux, et se trouvent isolés sans
véritable lien avec la vie locale. A la
demande de James Turner, membre
du CCAS, la municipalité a donc
décidé d'aller vers la communauté
brennilisienne étrangère et
d'organiser à leur intention une
rencontre en mairie le
vendredi 7 novembre à 18 heures 30.

EXPLOITATION FORESTIÈRE

L'abattage d'arbres doit respecter dans
notre région des
conditions très
strictes de respect de
l'environnement,
déclaration préalable,
remise en état des
talus, nettoyage des parcelles,
reboisement de préférence en feuillus. Les
exploitants et les propriétaires qui font
appel à eux ne respectent pas toujours ces
dispositions. La municipalité a ainsi dû
intervenir récemment pour des coupes
litigieuses, et a communiqué les
informations en sa possession à la
Direction régionale de l'Agriculture et de
la forêt à Rennes.



notre région des
conditions très
strictes de respect de
l'environnement,
déclaration préalable,
remise en état des



Station d'épuration: Convention avec les Salaisons de l'Arrée

Une nouvelle convention
réglementant l'utilisation par les
Salaisons de l'Arrée de la Station
d'épuration a été signée le 23 septembre
par le Maire et le Directeur des Salaisons.
Ce texte base la contribution des
Salaisons au coût de fonctionnement de la
station d'épuration sur le calcul d'un
coefficient représentant leur taux
d'utilisation directe - flux de DCO
(consommation en oxygène) et volumes
d'eaux traitées. Les Salaisons couvriront
par ailleurs sous forme d'amortissement
le coût des investissements sur la station
rendus obligatoires du fait de leur activité.



EXERCICE DE SÉCURITÉ À LA CENTRALE DE BRENNILIS

Un exercice de
sécurité est

programmé le vendredi 10
octobre 2008 de 9h à 13h
sur la route menant de la
Centrale à Brennilis. Lors de
cet exercice sera simulé
l'accident d'un véhicule
transportant des déchets
radioactifs. Les sapeurs
pompiers et la gendarmerie
interviendront dans le cadre de
cette simulation. L'objectif de
l'exercice est de tester
l'organisation des équipes
d'intervention de la centrale en
liaison avec les pouvoirs
publics dans le cadre de ce type
d'accident. *Il n'y a aucun
risque – mais la circulation
sera perturbée sur la zone
durant toute la durée de
l'exercice.*



Rencontre
avec M.
Xavier
Petitjean,

Centrale nucléaire

Une délégation du Conseil
municipal a rencontré en mairie ce
26 septembre M. Xavier Petitjean,
nouveau chef du Site des Monts
d'Arrée (centrale nucléaire). M.
Petitjean a notamment fait part des
progrès accomplis vers la reprise
des opérations de démantèlement et
la mise en place de la Commission
locale d'information CLI devant
remplacer l'Observatoire du
démantèlement. Il a pris note des
dossiers en cours, notamment la
collaboration entre EDF et les
autres entreprises de la zone
industrielle en matière de prévention
incendie, l'accès à une partie des
terrains EDF pour les randonneurs
(bouclage du tour du lac – accord de
principe obtenu depuis !) et le
soutien possible à l'organisation du
Tro Menez Are 2009.



ADSL ET MOBILES

Le Maire a représenté la Communauté de communes du Yeun Elez à une réunion du Conseil général le 10 septembre, où ont été présentées les intentions d'équiper progressivement le département du très haut débit. A cette occasion, le maire a souligné la différence de situation considérable qui existait entre les zones urbaines et beaucoup de zones rurales, où avant de se préoccuper du très haut débit l'on aimerait avoir accès au téléphone mobile et à l'ADSL « normal ». Cette position, qui a été soutenue par les représentants d'autres communautés essentiellement rurales également présentes à Quimper, a ensuite fait l'objet d'une correspondance officielle au vice-président délégué du Conseil général, M. François Marc, élu depuis sénateur du Finistère. Il ne faut plus que la fracture informatique passe par le Centre Bretagne !



Réunion du Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Brennilis s'est réuni en mairie le 30 septembre 2008. L'objectif de cette réunion était d'analyser globalement les besoins sociaux sur la commune et d'apprécier comment le CCAS – dont le budget représente environ 1% des dépenses de fonctionnement de la commune – pourrait intervenir dans les différentes situations envisagées – qu'il s'agisse des personnes âgées, des familles, des jeunes, des personnes handicapées ou des personnes en difficulté sociale.

Le CCAS a notamment décidé d'étudier la mise en place d'un système de livraison des médicaments pour les personnes ne pouvant se déplacer, de faire procéder une analyse de l'existant en ce qui concerne l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'approcher l'ANPE pour discuter ensemble d'interventions en matière d'insertion ou de réinsertion professionnelle et de populariser les possibilités d'aide existantes auprès des habitants et des professionnels de santé et d'action sociale.



Diagnostic des installations - assainissement non collectif

Mme M. Allain-Peckre, de la société VEOLIA Eau, a rendu compte à la municipalité des résultats des diagnostics des installations d'assainissement individuel menés en 2007 dans le cadre des nouvelles dispositions sur les SPANC - Services publics d'Assainissement non collectif. Sur 230 installations à visiter, 182 ont fait l'objet de diagnostics complets. Pour 23 dossiers, des précisions restent à recueillir auprès des propriétaires - et dans 25 cas la visite n'a pu encore être menée. Chaque propriétaire recevra d'ici à la fin de l'année un diagnostic individuel accompagné le cas échéant de précisions sur les travaux de mise en conformité requis ou une lettre rappelant les obligations légales de se soumettre au contrôle. Le SPANC prendra ensuite sa vitesse de croisière avec des visites périodiques de toutes les installations d'assainissement non collectif. Sur les 182 installations ayant fait l'objet d'un contrôle complet, 45% sont pleinement satisfaisantes, 20% ont besoin de travaux mineurs, et 35% sont inacceptables en l'état et source de pollutions sanctionnables par la loi et la réglementation en vigueur.

Comité consultatif Jeunesse

Le Comité consultatif Jeunesse a tenu sa première réunion le 26 septembre 2008. Ce Comité qui rassemble sous la présidence de Françoise Borgne (deuxième adjointe au maire) des membres du Conseil municipal, des représentants d'associations et le responsable jeunesse, sports et loisirs de la CCYE (Patrice Lautrou) s'est donné comme objectif d'aider à définir les modalités selon lesquelles la municipalité de Brennilis pourrait mettre en place une politique de loisirs répondant aux attentes des jeunes de la Commune, qui sont au nombre de 66 dont 23 âgés de 13 à 18 ans, et 25 de 5 à 12 ans. Il a été décidé d'élaborer un questionnaire pour mieux cerner les attentes des jeunes. Le Comité espère par ailleurs les motiver pour participer à l'organisation du Tro menez Are 2009, et envisage de mettre en place un Conseil municipal des jeunes qui, entre autres activités, élirait ses délégués communautaires.

